



Hérault

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 08/04/2026

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 02/04/2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

Présents (27) :

- Edith GUTIERREZ
- Richard RAMBLADO
- Sylvie VINCENT
- Jean-Philip GORGET
- Nathalie LOZZA
- Mathéo GINE
- Emmanuella M'TIMA
- Jean-Yves POUZACHE
- Magali ROUVIER
- Fernand DROUET
- Alain JAFFUEL
- Catherine ESCUDERO
- Jean-Michel DEMAR
- Sophie DIKOFF
- Valérie DI PASQUALE-MAURICE
- Magaly PINELLI
- Amandine BOUSQUET
- David FILIOL
- Yoann MERIGUET
- Mathieu GUILLAUME-BOULEAU
- William ARS
- Patricia BELKADI
- Olivier DELMAS
- Gautier VIDAL
- Magali TOURNIE
- Anne GACHON
- Amélie ZAROUKIAN

Absents représentés (2) :

- Robert MARTY : pouvoir à Magali ROUVIER
- Suzanne LAURENT-GIMENO: pouvoir à Catherine ESCUDERO

Secrétaire :

Magali ROUVIER

DELIBERATION D2026-36 – AIDE FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS (FME) CAF– DEMANDE DE SUBVENTION -- APPROBATION

Madame le Maire rappelle que le Fonds de modernisation des établissements (FME), mis en place par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), constitue un dispositif de soutien financier destiné à accompagner les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et, plus largement, les structures relevant de l'action sociale familiale.

Ce fonds a pour objectif principal de favoriser l'amélioration de la qualité de l'accueil proposé aux usagers, en soutenant des opérations de modernisation, de rénovation, d'adaptation ou de transformation des locaux et des équipements. Il vise également à répondre aux évolutions des besoins des familles, aux exigences réglementaires et aux enjeux de transition écologique et d'accessibilité.

L'attribution de ces aides est conditionnée au respect de critères définis par la CAF, incluant notamment la pertinence du projet, son impact sur la qualité du service rendu, sa viabilité financière ainsi que son inscription dans les orientations des politiques familiales et sociales.

Ainsi, le Fonds de modernisation des établissements constitue un levier essentiel pour accompagner les gestionnaires dans leurs projets d'investissement, tout en garantissant un accueil de qualité, sécurisé et adapté aux besoins des familles.

La mise aux normes électrique et des peintures devient nécessaire enfants.

Le coût de cette mise aux normes s'élève à 17269,51€ TTC.

La CAF peut prendre en charge 80% du montant soit 13815,60€.

Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil d'approuver la demande de subvention à la CAF par la commune de Cournonterral (modalités d'attribution de subventions - année 2026), annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,


Magali ROUVIER



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Edith GUTIERREZ